

Mobiliser des fonds pour la croissance et l'emploi

L'UE a lancé un plan d'investissement sans précédent pour stimuler la création d'emplois et relancer la croissance et l'investissement stratégique dans des secteurs clés en Europe. **Le Plan d'investissement pour l'Europe** vise à débloquer des investissements publics et privés à hauteur de 315 milliards d'euros d'ici à 2017, notamment en soutenant l'accès au financement à risque pour les entreprises de toute taille.

Moteur essentiel de ce plan d'investissement, le **Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS)** assurera une partie des risques inhérents aux projets innovants. Le Fonds est un partenariat stratégique entre la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement (BEI). Au total, la BEI pourra ainsi investir à hauteur de 60 milliards d'euros sur trois ans, soit directement, soit par l'intermédiaire de sa filiale spécialisée, le Fonds européen d'investissement (FEI).

Le volet PME

Le « volet PME » bénéficie de **l'appui des intermédiaires financiers** comme les banques ou les fonds de capital-risque. Un quart des fonds du FEIS (15 milliards d'euros) est ainsi à disposition des projets de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et d'entreprises de taille intermédiaire (ETI). Le « volet PME » est **coordonné par le Fonds européen d'investissement (FEI)** et mis en œuvre par les Banques nationales de développement, en partenariat avec les établissements financiers locaux. Avec au départ 15 milliards d'euros, l'effet multiplicateur du volet PME devrait permettre de générer **jusqu'à 75 milliards d'euros** d'investissement pour les PME et les ETI dans les 28 États membres de l'UE d'ici à l'été 2018.

Le Portail européen des projets d'investissement

Si votre projet nécessite un investissement supérieur à 10 millions d'euros, vous pouvez le faire connaître plus largement en l'inscrivant sur le Portail européen des projets d'investissement (EIPP) : ec.europa.eu/eipp.

Ce nouveau portail permet aux promoteurs de projets (publics ou privés) basés dans l'UE de se faire connaître auprès d'investisseurs potentiels du monde entier.

Rejoindre l'initiative #InvestEU

Pour obtenir les toutes dernières actualités du Plan d'investissement pour l'Europe,

ec.europa.eu/invest-eu
#investEU



Plan d'investissement pour l'Europe



Plan d'investissement pour l'Europe – Améliorer l'accès au financement pour les PME et les ETI

**Investissons dans l'UE
#investEU**



Qui peut solliciter un financement du FEIS dans le cadre du plan d'investissement ?

Des entreprises de toute taille peuvent solliciter un financement, notamment les **PME jusqu'à 250 salariés, et les entreprises de taille intermédiaire jusqu'à 3 000 salariés**. Le financement du FEIS peut bénéficier à des investisseurs dans l'UE et au-delà, mais les projets soumis par des entreprises en dehors de l'UE doivent faire partie de projets transfrontaliers associant des pays de l'UE.

Quel type de projet peut bénéficier du financement



- **Les projets d'innovation et les projets présentant un profil de risque plus élevé** : les projets ou les établissements financés par le FEIS ne doivent pas nécessairement présenter un risque élevé mais le volet PME permet justement de pallier aux défaillances du marché en matière de prise de risque. Il permet ainsi d'augmenter la capacité de prise de risque des opérateurs et des intermédiaires financiers. Les PME ont donc plus de chances d'obtenir un financement pour des projets qui jusqu'à présent ne pouvaient pas bénéficier d'une aide financière.



Des exemples d'accords signés pour les PME et les entreprises de taille intermédiaire sont disponibles sur les sites Internet ec.europa.eu/invest-eu et http://www.eif.org/what_we_do/efsi/



Les garanties du FEIS

Les ressources du FEIS représentent une garantie solide, qui améliore l'accès au financement pour les PME et les ETI. Les ressources du volet PME permettent d'accélérer la mise en œuvre des mécanismes de soutien aux PME de l'UE, à savoir les programmes COSME et InnovFin, de faciliter l'accès au financement par emprunt et de mieux répondre à une très forte demande du marché.

Par ailleurs, une nouvelle plate-forme de capital-investissement devrait être mise en place par le Fonds européen d'investissement (FEI), en partenariat avec les banques nationales de développement, afin de fournir un financement supplémentaire en fonds propres aux PME et aux ETI.

Comment bénéficier du financement

Les banques nationales de développement et les intermédiaires financiers locaux étant autorisés à exercer des activités de prêt peuvent garantir le financement des projets de **PME et des ETI**. Les entreprises recherchant un financement doivent s'adresser directement aux intermédiaires financiers du FEI.

Pour trouver des interlocuteurs dans votre pays, consultez le site suivant : http://www.eif.org/what_we_do/where/index.htm

L'approbation finale du financement dépend uniquement de l'intermédiaire financier. Pour plus d'informations sur les financements disponibles dans le cadre des autres initiatives de l'UE, visitez le portail d'accès au financement http://europa.eu/youreurope/business/funding-grants/access-to-finance/index_en.htm

La **plateforme européenne de conseil en investissement** offre une assistance et des conseils supplémentaires sur son site <http://www.eib.org/eiah/>.